

# S'adapter face à la crise sanitaire

Comme en 2020, l'ANSM a su s'adapter pour faire face au contexte exceptionnel. L'Agence a fait évoluer ses modalités de travail et mis en place les mesures individuelles et collectives nécessaires à la sécurité de ses agents.

L'ANSM a ainsi :

- **Déclenché le plan de continuité d'activité (PCA)** pour assurer le bon déroulement de ses activités. Des points quotidiens se sont tenus au plus fort de la crise et les décisions ont été dématérialisées ;
- **Généralisé le télétravail** (sauf pour les laboratoires). Du matériel complémentaire a été mis à la disposition des agents (ordinateurs portables, écrans, casques...) et l'architecture nécessaire associée (VPN, VDI, etc.) a été mise en place. Des outils de visioconférence ont été déployés ;
- **Maintenu le lien social** avec le déploiement de guides d'accompagnement pour les managers et pour les agents et la multiplication des échanges de bonnes pratiques entre managers. Par ailleurs, une enquête interne a été réalisée et de nombreuses réunions du dialogue social se sont tenues ;

- **Accompagné les agents et assuré leur protection sur site.**

Un protocole relatif aux conditions de travail en période Covid-19 a été mis en place avec notamment la distribution de gel hydroalcoolique, l'application des consignes de distanciation et la mise à disposition d'équipements et de mesures de protection individuels et collectifs.

Un protocole de prise en charge des situations symptomatiques a été élaboré et un accompagnement des situations individuelles (personnes vulnérables, garde d'enfants, etc.) a été réalisé, en lien avec la médecine du travail si nécessaire.

